

## TITRE XI - TARIFS

### Article 33 - Tarifs

Les tarifs sont approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Types de concession	Tarif
<b>Concessions de terrain</b>	
15 ans	250 €
30 ans	400 €
<b>Colombarium classique</b>	
15 ans	400 €
30 ans	500 €
<b>Cavurne enterrée</b>	
15 ans	500 €
30 ans	600 €
<b>Dispersion des cendres au jardin du souvenir</b>	
Plaque et gravure (dispersion gratuite)	50 €

**Tarifs votés en Conseil Municipal du 22 avril 2021.**

### Article 34 - Exécution du règlement du cimetière

Toute infraction au présent règlement sera constatée par le personnel communal et les contrevenants poursuivis devant les juridictions compétentes.

### Article 35

Le présent règlement est tenu à la disposition des administrés à la mairie. Il sera consultable sur le site internet de la commune. Une ampliation sera transmise à la Préfecture d'Indre et Loire pour contrôle de légalité.

Fait à Cerelles, le 23 Avril 2021

Le Maire  
Guy POULLE

